

Allevard

LES - BAINS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Exploitation d'un snack sur la base de loisirs du Lac de la Mirande
Commune d'Allevard (38580)



Préambule :

La base de loisirs du Lac de la Mirande est située sur le territoire de la commune d'Allevard au pied du Massif de Belledonne. Cet espace de 1.7 hectares accueillant pêcheurs, familles et sportifs est agrémenté d'un parcours ludique et d'un circuit d'orientation. De nombreuses manifestations (brocantes, concerts, fête de l'éco tourisme, rassemblement de voitures anciennes...) sont organisées autour de ce lac ombragé propice à la promenade, à la détente, aux loisirs et à la baignade (autorisée mais non surveillée).

Article 1 : Objet de l'appel à candidature

Le présent avis d'appel à candidature concerne la mise à disposition par la commune d'un espace engazonné d'environ 200 m² destiné à recevoir une activité de petite restauration sur place et à emporter du mois d'avril au mois d'octobre par autorisation d'occupation du domaine public de la commune. Cet espace est agrémenté de deux chalets et d'une terrasse couverte aménagée appartenant à l'ancien exploitant avec possibilité de rachat de l'ensemble.

Le présent appel à candidatures est organisé en vertu des dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

L'autorisation d'occupation du domaine public octroyée à l'issue de cette procédure se traduira par la signature d'une convention d'occupation du domaine public, annexée au présent avis (ANNEXE 1).

Article 2 : Publicité

Le présent avis de publicité est publié sur le site Internet suivant :

- La Plateforme de dématérialisation www.marchespublicsaffiches.com
- Site de la Mairie d'Allevard : www.allevard.fr

Article 3 : Calendrier prévisionnel de la procédure

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'avis de publicité : mardi 19 décembre 2023
- Visite des lieux : sur rendez-vous, dans le délai de réception des candidatures (voir l'article suivant du présent avis)
- Date limite de réception des projets : lundi 22 janvier 2024 à 12 heures
- Analyse des candidatures et entretiens éventuels : lundi 12 février 2024 au plus tard
- Choix du candidat : au plus tard le lundi 11 mars 2024
- Début d'exploitation : Avril 2024

Article 4 : Visite du site

Une visite sur site est obligatoire. Elle doit être effectuée avant l'établissement des propositions.

La personne à contacter est :

- Anne DISCINI (responsable Pôle Aménagement urbain, Vie Economique, Tourisme) :
04 76 97 50 24 – af.delayen@allevard.fr

Article 5 : Contenu du dossier de candidature

Les opérateurs intéressés doivent présenter un dossier obligatoirement composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature, indiquant nom et pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, les coordonnées du candidat, le nom du mandataire éventuel, la compréhension du contexte, la motivation et les expériences dans des activités analogues.
- Extrait Kbis ou statuts de la société ou enregistrement auprès de la Chambre des Métiers.
- Descriptif du projet : gamme de produits proposées, tarifs, services proposés, horaires d'ouverture, matériel installé (tables, chaises, structure accueillant la petite restauration...
- Renseignement permettant d'évaluer les capacités financières du candidat (chiffres d'affaires sur 2 ans et commenté, bilans actifs, expérience dans le métier).
- Compte d'exploitation prévisionnel sur 2 ans.
- Une présentation détaillée des moyens humains mobilisés (CV de la personne référente et CV des autres membres de l'équipe, ainsi que l'organisation de l'équipe pour réaliser les prestations).
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire.
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels.
- L'attestation de visite de site.

La commune d'Alleverd peut demander des compléments d'information et des précisions.

Article 6 : Remise des plis

Les candidats adressent leur proposition, sous plis cachetés, par voie postale (par lettre recommandée avec avis de réception) ou la déposent en main propre à l'accueil de la Mairie d'Alleverd (contre récépissé) à l'adresse suivante :

MAIRIE D'ALLEVARD
Monsieur Sidney REBBOAH
Mairie
3 Place de Verdun
38580 ALLEVARD

Horaires de l'accueil : du lundi au vendredi : 9h00 - 12h / 13h30 - 17h30. Le jeudi 9h00 – 12h00.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention : « candidature pour occupation temporaire du domaine public – Installation d'un snack base de loisirs Lac de Mirande – ne pas ouvrir ».

Le dépôt des candidatures en version dématérialisée n'est pas autorisé.

Date limite de réception des plis : lundi 22 janvier 2024 à 12 heures au plus tard.

Tous les plis arrivant après la date et heure limite indiquées ci-dessus, ne seront pas ouverts et ne seront donc pas analysés. Les plis arrivés hors délais sont archivés par la commune d'Alleverd.

Une fois déposées, les candidatures ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par sa candidature pendant tout le délai de validité de celle-ci, d'une durée de 4 mois. Les dossiers de candidature des candidats ne sont pas restitués.

Le candidat qui souhaite déposer une candidature différente de sa candidature initiale, doit présenter cette candidature nouvelle selon les mêmes modalités et dans les mêmes délais que la candidature initiale. La seconde candidature se substitue entièrement à la première : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle candidature complète.

Article 7 : Critères de sélection

Chaque candidature est notée sur 100 points. Les candidatures sont examinées au vu des critères suivants :

- **Expérience professionnelle dans le domaine de la restauration et motivation : 30 points**
 - o CV de la personne référente, de son équipe : expérience dans des activités similaires
 - o Compréhension du contexte

- **Offre proposée : 50 points**
 - o Organisation pour la réalisation des prestations
 - o Gamme de produits et origine
 - o Politique tarifaire (elle doit correspondre à la clientèle de la base de loisirs du Lac de la Mirande, aux tarifs correspondant à ceux pratiqués par des structures similaires)
 - o Périodes et horaires d'ouverture
 - o Politique environnementale et éco-responsable (vaisselle, gestion des déchets...)
 - o Proposition de jeux d'animation (structure gonflable, trampoline, trottinette....)

- **Volet financier : 20 points**
 - o Viabilité économique du projet

Après analyse au vu des critères énumérés ci-dessus, la commune d'Allevard sélectionne le projet ayant obtenu la meilleure note.

Des négociations pourront être engagées avec trois candidats au maximum (les trois candidats ayant obtenus les meilleurs notes).

Article 8 : Classement de la procédure sans suites

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la commune d'Allevard se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux candidatures reçues, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation en contrepartie.

Article 9 : Renseignements techniques et administratifs

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public et aux caractéristiques techniques peut être demandée auprès de :

Anne DISCINI – Responsable Pôle Aménagement Urbain, Vie Economique, Tourisme

Mail : af.delayen@allevard.fr